Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UBS ETF - MSCI Japan Infrastructure 20/35 UCITS ETF, catégorie (JPY) A-dis (ISIN: LU0665646062)
un compartiment de UBS ETF SICAV
Le présent fonds est géré par UBS Fund Management (Luxembourg) S.A., qui fait partie de/du UBS AG.

Objectifs et politique d'investissement

Le compartiment UBS ETF - MSCI Japan Infrastructure 20/35 UCITS ETF s'exposera aux composantes de l'indice MSCI Japan Infrastructure 20/35. Son exposition proportionnée sera obtenue par l'intermédiaire de placements directs dans la totalité ou la quasi-totalité des titres de l'indice et/ou en recourant à des instruments dérivés, notamment s'il n'est ni possible ni faisable de répliquer l'indice par des placements directs, ou dans l'optique de réaliser des gains d'efficience par une exposition à l'indice. L'exposition à l'indice par la réplication directe de sa composition peut être affectée par les coûts de rééquilibrage, et l'exposition à l'indice par le recours aux instruments dérivés peut être affectée par les coûts de négoce des produits dérivés. Le recours aux produits dérivés négociés de gré à gré comporte également un risque de contrepartie, néanmoins atténué par la politique de l'UBS ETF SICAV en matière de prise de garantie.

- Le compartiment investira ses actifs nets essentiellement dans des actions, des titres transférables, des instruments du marché monétaire, des parts d'organismes de placement collectif, des dépôts auprès d'établissements de crédit, des notes structurées cotées ou négociées sur un marché réglementé et d'autres actifs conformes au prospectus.
- Le compartiment investira moins de 15% de ses actifs en titres de créance.

Les investisseurs qui ne sont pas des Participants Habilités ne peuvent pas souscrire de parts directement auprès de l'UBS EFT SICAV. Ils peuvent cependant acheter et vendre des parts, par le biais d'un intermédiaire, sur l'une des places boursières indiquées pour la catégorie de parts concernée sur le site Internet www.ubs.com/etf. Il peut toutefois être procédé au rachat de parts directement auprès de l'UBS ETF SICAV chaque jour ouvrable au Luxembourg. Les Participants Habilités peuvent souscrire et demander le rachat de leurs parts auprès de l'UBS ETF SICAV selon les conditions détaillées dans le Contrat de Participant Habilité applicable.

Cette catégorie distribue son revenu net afin de maintenir un niveau de réplication maximum par rapport à l'indice MSCI Japan Infrastructure 20/35.

Profil de risque et de rendement

Risque moins élevé ← → Risque plus élevé

Rendement généralement inférieur — Rendement généralement supérieur

1	2	3	4	5	**6**	7

Précisions relatives à cette indication

- La catégorie de risque repose sur la volatilité des rendements observée sur les cinq dernières années. La méthode utilisée pour cette estimation dépend du type de fonds.
- Les données historiques peuvent ne pas constituer une indication fiable concernant les données futures.
- La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et peut évoluer au fil du temps.
- La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Pourquoi ce fonds relève-t-il de la catégorie 6?

- Ce fonds investit dans des actions spécifiques à un pays ou une région à travers différents secteurs et peut subir d'importantes fluctuations de valeur. La notation dépend donc des fluctuations des marchés d'actions.

Autres risques importants

- Risque opérationnel: Le risque opérationnel inhérent à l'exploitation du fonds (lié essentiellement à d'éventuelles erreurs d'évaluation et de traitement des transactions) est supporté par l'UBS ETF SICAV. Cette dernière est soumise à et surveillée par les entités de risque indépendantes d'UBS et des auditeurs externes ainsi que des autorités de réglementation.

Frais

Les frais dont vous vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de ses parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5.00%
Frais de sortie	3.00%
Frais de conversion	3.00%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0.48%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance Aucuns	

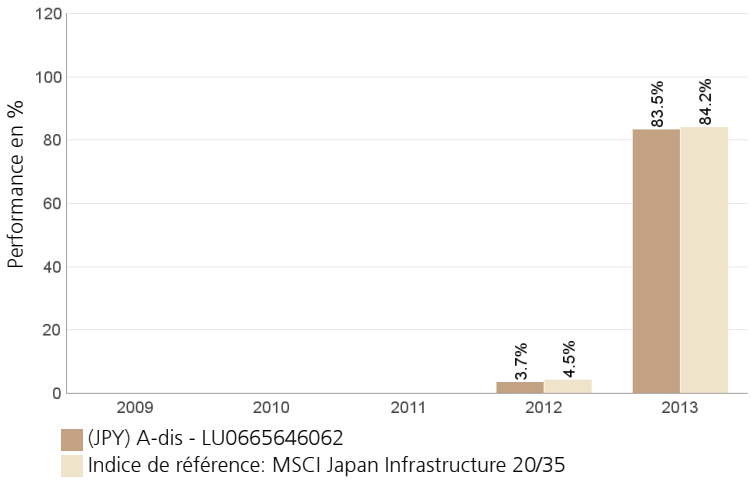
Les frais d'entrée et les frais de sortie indiqués sont des chiffres maximums. Dans certains cas, il se peut que vous payiez moins – pour en savoir plus consultez votre conseiller financier.

Le montant des **frais courants** communiqué ici est une estimation. Une estimation est utilisée plutôt qu'un chiffre ex-post pour tenir compte de la réduction des frais de gestion en 2013. Pour chaque exercice, le rapport annuel du fonds donnera le montant exact des frais encourus. Ils excluent généralement:

- Frais de transaction du portefeuille, hormis les frais d'entrée ou de sortie payés par le compartiment lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif
- Le partage du revenu du prêt de titres n'accroît pas les coûts d'exploitation du compartiment. Il a donc été exclu des frais courants.

Pour de plus amples informations concernant les frais, veuillez consulter le prospectus du fonds, qui est disponible à l'adresse **www.ubs.com/etf**.

Performances passées



La performance passée ne saurait préjuger des résultats futurs.
Le graphique présente le rendement de la catégorie, soit la variation en pourcentage de la valeur nette d'inventaire de la catégorie mesurée d'un exercice à l'autre. D'une manière générale, la performance passée tient compte de tous les frais courants, mais pas des frais d'entrée. Si le compartiment est géré par rapport à un indice de référence, le rendement de ce dernier est aussi indiqué.
La catégorie a été lancée en 2011.
La performance passée est calculée en JPY.
2013: changement de la politique d'investissement, par exemple si la performance antérieure a été réalisée dans des conditions qui n'existent plus (indice de référence: MSCI Japan Infrastructure).

Informations pratiques

Dépositaire
State Street Bank Luxembourg S.A.

Informations complémentaires
Les informations sur l'UBS ETF SICAV et ses catégories de parts, le prospectus complet, les derniers rapports annuels et semestriels, la valeur nette d'inventaire indicative et le portefeuille d'actifs qui peuvent être fournis par les Participants Habilités en cas de souscription peuvent être obtenus gratuitement, en anglais, auprès de la société de gestion du Fonds, de l'Administrateur central, de la Banque dépositaire, des distributeurs du Fonds ou en ligne à l'adresse **www.ubs.com/etf**. D'autres documents sont aussi disponibles. Les investisseurs qui ne sont pas des Participants Habilités ne peuvent pas convertir leurs parts en parts d'autres classes de parts du même compartiment ou d'un autre compartiment. Les Participants Habilités peuvent convertir leurs parts selon les conditions détaillées dans le Contrat de Participant Habilité applicable.
La monnaie de la catégorie de parts est JPY. Le prix des parts est publié chaque jour de négoce et disponible en ligne à l'adresse **www.ubs.com/etf**.

Législation fiscale
Les lois et réglementations de votre pays de résidence peuvent avoir une incidence sur votre investissement. Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter un conseiller fiscal.

Déclaration de responsabilité
La responsabilité d'UBS Fund Management (Luxembourg) S.A. ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus.

Ce fonds est autorisé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).
UBS Fund Management (Luxembourg) S.A. est autorisée au Luxembourg et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 31/01/2014.